



Charte de bon voisinage et du bien vivre ensemble en Creuse

Charte d'engagement des utilisateurs pour les usages agricoles visant à favoriser les liens et le dialogue, en encourageant une connaissance réciproque entre les habitants qui résident sur le territoire et les agriculteurs.

PREAMBULE :

La campagne est un espace à vocation agricole qui attire une population croissante en recherche de tranquillité et de nature.

La commune est un lieu de vie, d'échanges et de travail, notamment pour les agriculteurs. Ce sont des chefs d'entreprise qui doivent répondre à des exigences économiques, commerciales et sanitaires afin de mettre sur le marché des produits sains, en phase avec les demandes des consommateurs.

Vivre à proximité de zones agricoles c'est faire le choix d'un usage commun du territoire. Il y a donc des compromis à faire, le premier étant de comprendre les impératifs liés à l'activité agricole.

Les agriculteurs sont des professionnels formés et compétents, ils limitent les désagréments qu'ils peuvent engendrer, il faut donc leurs faire confiance.

La SAU du département de la Creuse est couverte à plus de 80% de prairies qui ne font pas l'objet de traitement phytosanitaire.

L'objectif de cette charte est de formaliser l'engagement des agriculteurs du département de la Creuse et des acteurs locaux à recourir aux bonnes pratiques de protection des cultures dans le but d'instaurer un dialogue et d'éviter toute source de conflit.